Il avait, disait-il, depuis son mariage, gagné beaucoup d'argent. Il voulait amasser des millions et l'intéressait au plus haut point de savoir quels moyens il avait pu employer. Il était comme une escroquerie formidable où toutes des capitalistes de la De Beers se trouvaient engagés ? Je ne puis rien supposer. Il a pu de bien, comme tout le monde, mais d'un esprit sérieux, calme, fantastique aventure, et j'espère, bien entendu, que le frère de ma femme en sortira à son honneur.

— Avez-vous point sur lui, monsieur le président, quelques soupçons personnels ?

— Si, il m'a raconté une aventure qui me donne beaucoup à penser aujourd'hui. L'an dernier, en été, il se trouvait à Cabourg, il se promenait aux environs. Il s'était écarté de chemin pour satisfaire un besoin naturel. Une automobile s'arrêta sur la route. Un coup de feu partit, une balle traversa le journal que Lemoine tenait à la main. Il se releva vivement, une deuxième balle traversa son vêtement. Quand l'auto disparut, il m'a montré le journal et le veston. « Avez-vous porté plainte ? lui ai-je demandé. Ce fait est très grave !» « Bêtise ! A quoi bon ? » me répondit-il avec insouciance. Je vous l'ai cette histoire sans commentaires, concluait M. le président d'Uzer.

CHAMBRE

Paris, 17 janvier.

M. Brisson préside.

Sont Clémenceau, Pichon et Barthou sont au banc du gouvernement.

Les événements du Maroc

M. Jaurès veut interpeller

M. Brisson. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Jaurès sur les instructions données au général d'Amade par le Gouvernement. Quel jour le Gouvernement propose-t-il ?

M. Pichon. — Le Gouvernement demande la discussion des deux interpellations de M. Jaurès pour le vendredi 24 janvier.

M. Jaurès. — J'accepterais la jonction des deux interpellations, si le Gouvernement accepté la discussion aujourd'hui même.

Un fait nouveau vient de se produire d'une gravité extrême. Le général d'Amade a livré, à 70 kilomètres de Casablanca, un combat de quatre heures. Ce fait sera interprété comme une intervention formelle en faveur de l'un des deux sultans. Cette attitude est de la dernière imprudence. Il faut que la Chambre puisse manifester sa volonté de mettre fin à cette aventure.

Parlant du général Drude, M. Jaurès dit : « Vous avez rappelé ce général qui s'était coupable d'exécuter trop fidèlement vos ordres. »

M. Clémenceau. — Nous ne l'avons pas rappelé, il a voulu revenir, ce n'est pas la même chose.

M. Jaurès insiste pour la discussion immédiate de son interpellation.

Les socialistes applaudissent.

M. Pichon. — Les instructions données au général d'Amade sont celles que la Chambre connaît.

Soldat est dans les trains des Chaouïas qu'il s'agit aujourd'hui de réprimer ; il l'a fait ; je l'en félicite.

Si, parmi ces tribus, il y a des partisans de Moulay-Hafid, tant pis pour Moulay-Hafid. Que M. Jaurès ne se montre pas plus soucieux que les chancelleries étrangères. Nous défendrons nos nationaux comme nous le devons.

Il n'y a aucun fait nouveau qui rende la discussion immédiate nécessaire.

M. Jaurès. — Les instructions du Gouvernement sont d'une élasticité étrange. Pour protéger Casablanca, vous allez à Settat. A quelle distance du Maroc les Marocains doivent-ils se tenir pour ne pas être inquiétés ?

Si nous avions eu face de nous un gouvernement ayant quelque suite et quelque gravité dans ses décisions, nous pourrions nous confier à lui. (Applaudissements).

Mais il faut savoir ce qu'il y a sous les tergiversations, sous les hésitations et les fluctuations.

M. le Ministre m'a reproché avec une ironie peut-être facile de me montrer plus inquiet des intérêts de la France que les nations étrangères.

Rappelle-vous comment votre note du 2 décembre a été accueillie par certaines chancelleries, et à quoi s'agissait pas alors d'étendre notre action à 30 kilomètres.

Si vous voulez accepter de telles responsabilités, libre à vous. Pour moi, je les repousse.

L'interpellation est ajournée

On vote sur le renvoi de la discussion au 24 janvier.

Le vote est très animé.

Le centre avec M. Ribot, et la gauche, votent pour l'ajournement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour le renvoi, 305 voix; contre, 197.

L'accident du Bois de Boulogne

M. Georges Berry adresse une question au ministre de l'Intérieur au sujet de l'accident survenu dimanche au bois de Boulogne.

Si la ville de Paris avait, comme l'ont demandé pour elle depuis des années un peu tous les partis, l'autonomie communale, je ne porterais pas ce débat à la tribune. Puisqu'il en est autrement, je suis contraint de m'adresser au ministre de l'intérieur, chef de l'administration responsable.

L'orateur dit que l'Administration est responsable de l'accident.

Le dégel commençait en jour-là. L'accès des lacs n'en a pas moins été laissé libre dans les conditions les plus dangereuses pour le public.

M. Carnaud. — Il se produit plus d'accidents dans les mines qu'au patinage.

M. Berry. — Il n'empêche que les deux victimes de mardi sont des travailleurs.

M. Maujan. — Les renseignements apportés par M. Berry sont légèrement exagérés.

Le rapport du préfet de la Seine omet les choses au point, en stipulant à tâtons sa part vraie de responsabilité. L'entrait de la glace a cédé avait été signalé comme dangereux et le service des promenades avait pris toutes les précautions pour qu'on n'y pénétrât pas.

C'est l'imprudence des premières victimes qui a provoqué ce malheur dont tout le monde a été douloureusement ému. Nous avons à remettre des secours d'urgence à leurs familles. Les meilleures nouvelles nous parviennent au sujet des blessés.

Enfin des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes qui, par leur dévouement, ont empêché l'accident de devenir une catastrophe.

L'incident est clos.

Le réseau de l'Ouest

On aborde la discussion de l'interpellation de M. Berteaux sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer le service et la sécurité des voyageurs sur le réseau de l'Ouest.

L'orateur rappelle les incidents qui se produisirent à la gare Saint-Lazare ; il en donne des détails et énonce les griefs qu'il reproche à la Compagnie.

M. Berteaux expose que les retards depuis le service d'hiver ont augmenté en importance et en fréquence. Il donne lecture des réclamations des voyageurs depuis le mois de décembre et parle surtout des trains ouvriers qui causent des remords où des pertes d'argent pour les employés.

L'orateur dit et ces paroles soulèvent quelque hilarité, que la Compagnie de l'Ouest exige de ses propres employés habitant la banlieue qu'ils arrivent à leurs occupations à l'heure. (Mouvement prolongé).

M. Berteaux reproche à la Compagnie de vouloir faire croire que les retards sont dûs au sabotage et à ceux qui réclament des indemnités. (Mouvements divers. Vives protestations sur divers bancs. Bruit.) Puis l'orateur dit qu'on accuse les employés de tous les méfaits et qu'on les menace de toutes sortes de peines.

Mais non ! crie-t-on « à droite ».

Ce n'est point les « socialistes » répondent : « Voilà bien les capitalistes ! » (Mouvement.)

M. Berteaux ajoute que s'il y a du sabotage, c'est au sommet de la hiérarchie. (Applaudissements à gauche.)

Parlant du rachat, il dit qu'il y a des difficultés de procédure entre la Commission des Finances du Sénat et le Gouvernement : il espère cependant que le rachat sera rapidement voté par la Haute Assemblée.

L'orateur demande toutefois au ministre quelles mesures il compte prendre pour obliger la Compagnie de l'Ouest à faire les réformes nécessaires. (Applaudissements à gauche.)

M. Barthou constate qu'une crise a sévi sur tous les divers réseaux en 1906 et 1907, mais que les réseaux ont su faire disparaître ou diminuer cette crise, sauf la Compagnie de l'Ouest.

Il estime comme une provocation maladroite l'ordre du jour des directeurs du personnel de la Compagnie, les accusant de sabotage. Il affirme que le petit personnel attend avec confiance le rachat. (Protestations à droite, applaudissements à gauche.)

Le Ministre expose alors certains avantages faits aux employés et ouvriers de l'Etat, avantages selon lui matériels et moraux. Il proteste contre les reproches adressés à l'Etat sur les retards apportés par lui et il justifie la bonne volonté de l'Etat dans les travaux de la Compagnie de l'Ouest et dans les achats de matériel. Il s'appuie sur les documents officiels et dit que sur une commande autorisée de deux millions de francs de locomotives, 84 francs seulement furent dépensés en plus d'une année. (Mouvements divers.)

Il convient qu'il a des armes contre la Compagnie de l'Ouest et dit qu'au commencement de décembre le Conseil d'Etat a autorisé le Ministre à assurer la sécurité et la régularité des services des Compagnies.

M. Barthou dit qu'il peut imposer des mesures aux Compagnies et, en cas de refus, les faire exécuter aux frais des Compagnies. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il va donc prescrire les mesures nécessaires sur l'Ouest : augmentation du personnel, augmentation du nombre des locomotives, amélioration de la surveillance des signaux, etc. (Applaudissements.)

Passant à la question d'ordre général, le Ministre dit que la Compagnie de l'Ouest n'est pas actuellement en état de faire les services exigés, mais il constate que toutes les Compagnies dès qu'elles sont menacées de rachat, diligent leurs services. Il faut une réserve qu'il faudra quelque temps à l'Etat pour mettre l'Ouest en mesure d'assurer le service du réseau. Il ne voit pas, pour assurer le service, d'autre moyen que le rachat. (Applaudissements à gauche.)

Il déclare qu'il va déposer un projet de caisses de retraites pour les employés et ouvriers de l'Etat et que ce projet viendra très prochainement.

Le Ministre termine en donnant à la Chambre l'assurance que le Gouvernement fait tout son devoir. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul Beaurégard combat la procédure du rachat. Il trouve mesquine une querelle qui n'a pour cause et pour excuse qu'une exploitation difficile. Il reproche à M. Barthou d'avoir été violent.

M. Barthou. — Comment, après les attaques que je subis depuis deux ans de la part de la Compagnie de l'Ouest, et quand je montre ouvertement en public qu'elles sont injustifiées, vous venez me reprocher d'être violent ? (Applaudissements nombreux à gauche)

Le Ministre termine en affirmant que dès demain, il invitera la Commission à déposer au plus tôt le projet de rachat et que pour le faire adopter, il engagera sa responsabilité. (Applaudissements nombreux.)

L'ordre du jour d'approbation

M. Berteaux dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre approuvant les déclarations, invite le Ministre des Travaux publics à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour assurer le service des voyageurs sur le réseau de l'Ouest et passe à l'ordre du jour.

On demande le vote par division.

La première partie approuvant les déclarations du Gouvernement est adoptée par 413 voix contre 23

La deuxième partie est adoptée par 566 voix contre 1.

L'ensemble de l'ordre du jour est voté à l'unanimité de 386 votants. La séance est levée à 7 heures 10 et renvoyée à lundi.

SENAT

LA SEANCE

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost, qui, en prenant place au fauteuil, prononce le discours suivant :

Discours de M. Antonin Dubost

Mes chers collègues,

En encourageant par tant de bienveillance mes intentions et mes efforts, vous me donnez une nouvelle force pour remplir la tâche que vous m'avez confiée. Puissent votre confiance et mon dévouement concourir utilement pour bien servir les intérêts de notre pays, qui bénéficier l'accomplissement de tout notre devoir. (Très bien ! très bien !)

Ce devoir dont nous sentons tous la gravité, n'est rien de moins que de maintenir l'institution gouvernementale et républicaine dans un état de vitalité progressive tel que ses résultats actuels soient assurés et consolidés et que les forces latentes qu'elle recèle encore surgissent à leur tour, sans fièvre, sans agitations stériles, et comme par l'effet d'une sécrétion normale.

Certes, la République, qui a restauré la puissance militaire et financière du pays et l'a portée au niveau des plus grandes nations, qui a distribué abondamment l'instruction comme l'air et la lumière des esprits, favorisé et maintenu autant qu'il était en son pouvoir la prospérité économique et sans aucun le pacifique système de ses alliances et amitiés dans le monde, la République a bien rempli sa mission. (Très bien ! très bien !)

Vous-mêmes, dans vos travaux les plus récents, par une admirable loi d'assistance qui n'a encore son équivalent nulle part, vous avez jeté des fondements sur lesquels il ne reste plus qu'à bâtir, méthodiquement et d'après des calculs précis, pour assurer dans l'avenir à tous les travailleurs la sécurité de leur vieillesse. En même temps, fidèles à vos principes, vous avez dénoué les derniers liens qui rattachaient les Eglises à l'Etat, et par de sages mesures, vous avez placé toutes les religions sur comme toutes les doctrines philosophiques dans une situation leur permettant de se manifester et de se soulenir, en pleine liberté par leur seul prestige et les libres appuis de leurs adhérents particuliers. (Très bien !)

Mais ces résultats acquis, nous voyons déjà venir l'heure critique où le régime, ayant écarté presque tous ses adversaires,ne se découvre plus d'autres périls, sinon ceux que la possession du pouvoir apporte avec lui. Il ne faudrait pas alors que les forces politiques, longtemps disciplinées et orientées dans une direction précise, perdient leur cohésion après la victoire, et que dans cette confusion momentanée, les intérêts particuliers obscurcissent la vue des intérêts généraux. Dans ce part, les questions résolues en appellent d'autres, les généralités qui arrivent réclament à leur tour des solutions pour des besoins nouveaux ; et il ne faudrait pas non plus que beaucoup d'esprits, entraînés par ce mouvement continu d'évolution qui nous emporte tous, s'irritent de la marche prudente de la raison. (Très bien ! très bien !)

Or, pour rester à la hauteur de ces difficultés et de ces devoirs incessamment renouvelés, nous avons besoin de fortifier nos mœurs après avoir fortifié nos institutions, de triompher de nous-mêmes après avoir triomphé de nos adversaires. Il importe en effet de garder la préoccupation constante et exclusive de l'intérêt général, de mesurer toutes les réformes aux ressources économiques disponibles, de seconder les forces individuelles capables d'exercer une direction efficace, d'aider,d'accroître au besoin l'action gouvernementale. C'est le devoir strict de chacun de nous qui tient sa place qui il occupe dans la politique ; car dans les Assemblées parlementaires, tous les partis sont solidaires plus qu'il ne paraît au fait des services. Il faut parfois eux-mêmes, les fautes des uns provoquant souvent les fautes des autres. (Applaudissements).

De leur côté, les citoyens qui nous élisent doivent se persuader que l'action des gouvernements n'est pas sans limites, que les progrès de la démocratie ne dépendent que secondairement des décrets et des lois, qu'ils sont principalement le fruit de l'initiative et de l'action individuelles et de la collaboration de chacun dans l'œuvre commune. (Très bien ! très bien !)

Quand le plus grand nombre des citoyens se seront pénétrés de cette vérité, et qu'ils auront cessé de considérer le pouvoir et ceux qui le détiennent comme un but permanent de sollicitations individuelles, quand ils auront compris également, ceux-ci que la possession de la fortune leur impose une véritable responsabilité sociale, ceux-là qu'ils ne s'enrichiront pas par l'appauvrissement des autres, il ne tardera pas à en résulter une atmosphère morale singulièrement propice à une direction claire et efficace des intérêts généraux du pays. (Applaudissements).

Alors, messieurs, l'immense effort accompli portera tous ses fruits, la démocratie s'incorporera de plus en plus dans les mœurs et dans les institutions, et toutes les forces du pays tendront à se subordonner, les unes après les autres, au service de la communauté nationale. (Applaudissements prolongés.)

Je remercie en votre nom le bureau d'âge et son aimable doyen du concours qu'ils ont bien voulu nous prêter.

L'ORDRE DU JOUR

Le Sénat fixe à mardi sa prochaine séance et, au même jour, la réunion des bureaux pour la nomination de la commission d'enquête sur la législation des congrégations.

Il fixe au jeudi 30 janvier la discussion de l'interpellation de M. Fleury-Ravarin au ministre de la marine sur les conditions des commandes de chaînières.

On fixe au même jour la discussion du projet de loi sur les réservistes et territoriaux.

La séance est levée

LE SAMEDI 25 JANVIER

NOUS COMMENCERONS

en feuilleton

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jolie femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde luxueux de la haute galanterie et qui, soudainement aimée d'un pur amour qu'elle partage mais dont elle se sait indigne, tente de se régénérer avec une énergie sublime, n'aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

CHEZ LES MARBRIERS

La grève de l'établissement Gault, Grande-Rue, est terminée. Les ouvriers n'ont pas obtenu satisfaction.

LA RÉGION

A ARMENTIÈRES

La vérité sur un pli égaré

L'histoire de la lettre chargée égarée se réduit à ceci : un employé d'une maison de Flers (Orne), a volé le 31 octobre dernier un pli renfermant 10.000 francs, destiné à la maison Dansette frères d'Armentières.

A FLERS-EN-ESCREBIEUX

Deux électriciens

TOMBENT DE QUINZE MÈTRES DE HAUT

Un grave accident s'est produit jeudi,vers quatre heures et demie du soir, à l'usine à briquettes de la Compagnie des mines de l'Escarpelle,à Flers-en-Escrebieux.Deux électriciens, MM. Cloenne, d'Auby, et Herland, de Pîmes-les-Raches, étaient occupés à réparer des fils sur un lavoir, à quinze mètres de hauteur, lorsque soudain ils perdirent l'équilibre et tombèrent tous deux sur le sol. On se précipita au secours des malheureux qui, après avoir reçu les soins du docteur Dransart, furent reconduits en voiture à leurs domiciles respectifs.Herland a une fracture du crâne et on conserve peu d'espoir de le sauver. Quant à Cloenne, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, il souffrait en outre de violentes douleurs internes.

A BOULOGNE

Accusé de parricide

Butor paraît innocent

La solution judiciaire de cette mystérieuse affaire ne saurait tarder.

M. Butor fils, l'aîné, qui, l'hôte tantôt depuis deux mois de la nouvelle prison de Boulogne, va bénéficier, croyons-nous, d'une ordonnance de non-lieu, car l'instruction ne paraît pas avoir découvert une seule charge positive contre lui.

La découverte du chimiste tendant à prouver que l'arsenic avait été versé dans le bouillon empoisonné avant quatre heures ne saurait constituer une charge directe contre l'inculpé ; et puis cette charge, si charge il y a, est très discutable, le bouillon empoisonné placé près du feu n'était pas resté au niveau de la température atmosphérique.

Par contre, il y a près d'un mois, M. Butor père, qui continue à se porter garant de l'innocence de son fils, a fait venir à l'instruction des certificats du docteur Parmentier, de Licques, constatant que la mère de Mme Butor a été longtemps soignée comme folle.

Divers témoignages établissent aussi que Mme Butor, l'empoisonnée — avait, il y a vingt ans, à l'époque de son retour d'âge, contracté une fièvre typhoïde, qui avait fortement ébranlé ses facultés intellectuelles.

Il semble donc prouvé, que comme Butor le pense, c'est Mme Butor elle-même, qui avait empoisonné le bouillon dont l'ingestion devait éventrer dans l'Audela, avec son cher bon vieux mari.

A HOLQUE

Une vieille femme brûlée vive

Un terrible accident s'est produit à Holque dans la maison habitée par les époux Kiekem. La mère de la femme, Mme Joséphine Vermersch, a été brûlée vive. La vieille maman, âgée de 80 ans, presqu'impotente, se servait pour se réchauffer d'une vieille marmite dans laquelle on plaçait du charbon de bois incandescent. Voulant-elle, en l'absence de sa fille, recharger sa chaufferette, toujours est-il que lorsque ses enfants rentrèrent ils la trouvèrent environnée de flammes et se débattant sur le sol. Le feu fut aussitôt éteint et on s'occupa de la malheureuse vieille, mais tous les soins furent inutiles, et la pauvre vieille ne tardait pas à expirer dans d'atroces souffrances.

A ÉCUELIN

Autour de la tentative de meurtre

L'assassin présumé se constitue prisonnier. — Confrontation. — Mise en liberté. — Nouvelle piste

Mercredi, M. Devémy, maréchal des logis de gendarmerie d'Hautmont, continuant ses investigations pour découvrir l'auteur de la tentative d'assassinat de Mlle Lucie Willot, âgée de 20 ans, tentative à Ecuélin, se rendait à Boussières pour voir s'il trouverait M. Benjamin Colin, ouvrier agricole, dont des renseignements officieux lui avaient signalé la présence.

Les gendarmes se trouvaient près de la ferme de M. Forest, lorsqu'un homme grand, roux de cheveux et de moustache, s'avança vers eux et leur dit :

« Je me nomme Colin Benjamin et je viens vous pour me constituer prisonnier, parce que j'ai appris par la lecture d'un journal d'Avesnes que j'étais accusé d'avoir tenté d'assassiner Mlle Willot, d'Ecuélin.

« Je vais vous donner mon alibi, vous pourrez prendre tous les renseignements que vous voudrez et je suis certain que vous reconnaîtrez que j'ai dit vrai : la vérité ne ment pas (*sic*).

« Je suis, ajouta-t-il, chez M. Forest Albert, propriétaire, ancien maire de Boussières, depuis le 4 janvier ; j'y suis resté employé jusqu'au 14 et celui-ci et les autres personnes à son service pourront vous édifier.

« Le dimanche 11 janvier, je n'ai pas quitté la ferme et je puis vous certifier qu'à six heures et demie j'étais à la lumière lorsque vinrent successivement MM. Choquet et Verdicq. Je restai avec eux jusqu'à huit heures du soir. Si je ne suis pas venu plus tôt à vous, c'est parce que ce n'est qu'hier mardi, alors que je me trouvais chez M. Jules Albert que je lus à mon profonde émotion, l'accusation dont j'étais l'objet.

« Ma femme et sa petite fille âgée de 12 ans, quoique ne m'ayant pas quitté et convaincues par conséquent de mon innocence, sont désolées et ont approuvé ma démarche près de vous ! »

L'accent de sincérité de cet homme frappe les gendarmes, mais métier oblige et ils furent sans désemparer contrôler ses dires chez M. Forest.

Tout est confirmé !

Cependant, comme un mandat d'arrêt avait été décerné contre M. Colin Benjamin et qu'ils le trouvaient, ils mirent ce mandat à exécution et remmenèrent leur prisonnier à Hautmont où il passa la nuit dans la chambre de sûreté de la gendarmerie. Le parquet d'Avesnes, prévenu télégraphiquement, décida de se transporter sur les lieux et hier, à 3 heures après-midi, arrivaient en voiture à Ecuélin, M. Le Pennetier, juge d'instruction, M. Dervillers, substitut, et Werainger, commis-greffier.

M. Colin Benjamin était déjà arrivé escorté des gendarmes et de M. Dubois, garde champêtre d'Ecuélin.

La confrontation

A 3 heures ½, M. Colin est introduit chez Mlle Willot, remise à peu près de son assaut de samedi et en possession de toutes ses facultés intellectuelles.

Après que cette demoiselle eût été entendue par M. le juge d'instruction et que Colin eut à nouveau répété ses dires, ils furent confrontés.

Mlle Willot continua à dire que son agresseur était grand, un peu fort, avec une grande moustache blonde, mais qu'elle ne reconnaissait pas Colin ; que certainement ce n'était pas lui.

Colin fut autorisé à sortir, et successivement l'on introduisit M. Robert Quesnay, neveu de la victime, boulanger à Saint-Remy-Chaussée jusqu'à mercredi dernier ; M. Léopold Briaile, M. Paul Blanchard, M. Scouflaire Amédée, M. Dhaussy, fermier ; tous furent unanimes à dire que l'assassin n'était pas Colin. Devant ces affirmations et l'alibi indiscutable du meurtrier présumé, Colin fut laissé en liberté.

Nouvelle piste

Mais les langues ont marché et le parquet à, croyons-nous, surpris une nouvelle piste. Les magistrats sont rentrés par Saint-Rémy-Chaussée.

Il serait fâcheux que ce crime vienne comme beaucoup de ses précédents depuis quelques années, se clôturer par une ordonnance de non-lieu *en faveur* de X..., alors que l'opinion publique dit ouvertement les noms que notre discrétion nous interdit de publier.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE

des Conférences Populaires

SECTIONS DU NORD DE LA FRANCE

Conférences qui auront lieu le samedi 18 janvier 1908.

Ville de Valenciennes. Conférence par M. Maurette, agrégé de l'Université. Sujet : « L'Affaire marocaine ».

Ville de Sin-le-Noble (section de Sin-le-Noble). Conférence par M. le docteur Hérin, de Montcourt. Sujet : « Hygiène populaire ». Nécessité sociale. La conférence sera terminée par une tombola gratuite.

Montcecourt (section de Montcecourt). Conférence par M. Vaillant, professeur à l'Institut Industriel du Nord. Sujet : « L'Eau au point de vue chimique, industriel, bactériologique ».

Conférences qui auront lieu le dimanche 19 janvier 1908.

Commune d'Auchel (section d'Auchel). Conférence par M. Charles Valentin, publiciste. Sujet : « L'Action syndicale à notre époque ». Partie récréative avant et après la conférence.

Ville de Steenbecque (section de Steenbecque). Conférence par M. Bigo, professeur à l'Ecole Nationale professionnelle d'Armentières. Sujet : « Le Maroc et les Marocains», avec projections lumineuses.

Ecourt-Saint-Quentin (section de Marquion). Conférence par M. Maurette, agrégé de l'Université. Sujet : « République et Patrie ».

Ville de Vieux-Condé (section de Vieux-Condé). Conférence par M. Deneubourg, instituteur. Sujet : « Ecole laïque et la République ». Partie récréative et tombola de livres.

Commune de Souchez (section de Souchez). Conférence par M. Charles Valentin, publiciste. Sujet : « Le Féminisme ».

Ville de Merville (section de Merville). Conférence par M. Georges Marais, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Sujet : « L'Avènement du Suffrage universel en 1848 ».

Commune de Loon-Plage (section de Dunkerque). Conférence par M. Buisson, publiciste à Paris. Sujet : « L'Action syndicale ».

Section de Frémicourt. Conférence par M. G. Anquetil. Sujet : « Cléricalisme et Démocratie ». Conférence-concert avec le concours des élèves de l'école laïque.

Aubigny-au-Bac (section de Sin-le-Noble). Conférence par M. A. Verscquel, instituteur à Sin-le-Noble. Sujet : « Une page d'histoire contemporaine ».

Marchiennes (section de Marchiennes). Conférence par M. Bodelle, directeur d'Ecole à Armentières. Sujet : « La Morale laïque ».

Banteux (section de Cambrai). Conférence par M. Dartus, instituteur. Sujet : « Les Paysans français et la République Française ».

Commune de Lewarde (section de Dechy). Conférence par M. Bujault, professeur de rhétorique au collège de Bethune. Sujet : « Les Conquêtes laïques de la République ». Conférence-concert.

Le Quesnoy (section de Le Quesnoy). Conférence par M. Jubault, chevalier de la Légion d'honneur ; « Sujet : « L'Impôt sur le Revenu ».

Commune d'Hasnon (section d'Hasnon). Conférence par M. Bujault, professeur de rhétorique au collège de Bethune. Sujet : « La Solidarité ».

Hornaing (section de Bouvigny). Conférence par M. le docteur Hérin, des Mines d'Azincourt. Sujet : « De Henri IV à M. Fallières ».

Cuincy (section de Sin-le-Noble). Sujet : « Victor Hugo », par M. Blément, de la Faculté de Droit de l'Université de Lille.

Arras (section d'Arras). Conférence par M. Lasca, publiciste à Paris. Sujet : « La Cité moderne », sous la présidence de M. David, président de l'Association Philotechnique.

Thun-Saint-Martin (section de Cambrai). Conférence par M. Versquel. Sujet : « L'Idée Républicaine ».

Comme un bal permanent de solliciteurs.

Conseil Départemental d'Hygiène du Nord.

— Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 8 janvier 1908, à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, puis de M. Gruson, vice-président.

Il a donné un avis favorable à diverses demandes formulées en vue d'obtenir l'autorisation d'établir de Seclin et à Louvroil des briqueteries flamandes, des forges de gros-

---

61

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

Il se demandait si la folie n'avait pas gagné le cerveau de la pauvre femme et si le départ de sa fillette n'allait pas causer ce nouveau malheur.

Mme Bérenet reprit :

— Je vous dis que je le vois et qu'elle va sauver ! Tenez, la !.. Il !... mais vous ne voyez donc pas ? Ah ! c'est affreux ! affreux ! Elle se tordait les mains et sanglotait désespérément.

— On sonna à l'entrée de l'appartement :

— Tenez, on vient me chercher pour recevoir son dernier soupir !

Elle s'était levée d'un bond et précipitée vers la porte.

La bonne, qui était allée ouvrir, vint annoncer :

— Un monsieur de la police... Il dit qu'il apporte des nouvelles de Mlle Germaine...

— Mort, cette ?

— Ah ! Mon Dieu ! Je l'avais bien dit que vous dire que vous avez retrouvé votre fille...

— Ah ! oui et elle ? Pourquoi ne la ramène-t-elle pas ?

— Vous avez les émotions qu'elle a trouvée. Elle est tombée en chemin et on vous a été chercher. Elle est tout bonnement un peu de fièvre et a besoin de repos et de calme.

— Vous me trompez ! Elle est blessée ! Elle est morte ! Je l'ai vue frapper !...

Michel ne put se défendre d'un frisson.

— Vous vous trompez, madame ; je vous jure qu'elle n'est pas morte ! Et vous allez pouvoir le vérifier, car je viens vous chercher pour vous conduire auprès d'elle...

— Vous me jurez ?..

— Oui, madame.

— Ah ! soyez béni !

Et entraînant Gardy :

— Venez ! venez !

— Madame, il serait bon de vous couvrir et d'emporter du linge pour votre fille.

— Ah ! vous voyez bien qu'elle est blessée ! On est-elle ?

— A la campagne, aux environs de Paris.

— Une belle maison, n'est-ce pas ? au bord de l'eau.

— Oui, madame, une villa au bord de la Seine.

— Ah ! je l'avais vue ! je vous dis.

Ce fut au tour de Gardy à frissonner.

Le rêve de la grand'mère se vérifiait : maman Pauline avait réellement vu Germaine.

Maintenant, Albert se rendait compte que maman Pauline n'était pas folle, qu'elle avait bien toute sa raison, et que ce qu'il avait pris pour de la démence n'était qu'une vision...

Mme Bérenet appela la bonne.

Celle-ci disparu, elle ne revint qu'au bout de quelques minutes, rapportant une valise :

— Voilà, madame, j'ai mis là tout ce qu'il faut. Je vais vous donner votre manteau et votre chapeau.

La grand'mère et le fiancé suivirent Michel.

Une voiture attendait à la porte. Ils y montèrent.

Une demi-heure après, ils descendaient à la grille de la villa du crime.

Michel s'avait jusque-là rien ajouté à ses déclarations ; il avait gardé le silence, laissant passer tout ce que disait la grand'mère dans le délire de son angoisse.

Au moment de descendre de voiture, il parla, et ce fut pour recommander :

— Soyez calme, madame ! quelque effet que vous produise la vue de votre enfant,pas de cri, pas de plainte, n'ajoutez pas à sa fièvre où je ne réponds de rien.

Le cœur de la grand'mère se déchira.

Cet homme, en disant cela, avouait que sa Germaine, était sinon morte, au moins en danger.

De la villa, une femme, une garde-malade, sortait, qui venait au-devant d'elle.

Elle s'appuya sur le bras de cette femme.

Michel retenait le fiancé :

— Un instant, j'ai à vous parler... Je puis tout vous dire, à vous.

Gardy frémit.

Michel raconta l'enlèvement et tout ce qui s'était passé à la villa.

Et il fit connaître l'état exact de Germaine.

Le couteau avait déchiré la poitrine sans faire de lésion mortelle.

La guérison était certaine et devait même être assez rapide... Puis il demanda,révélant le nom de celle qui avait présidé à tout et pourrait son œuvre par un crime :

— Vous connaissez cette miss Kattey ?

— Oui, monsieur.

— A l'entendre, vous auriez été son fiancé avant de devenir celui de sa victime...

— Son fiancé, jamais ! Elle ne m'inspirait que de la répulsion. La vérité, c'est qu'elle s'était jetée à ma tête et que j'avais dû l'éconduire.

— Ah !... autre chose, et ici je fais appel à votre sang-froid. Je vais probablement vous causer une grosse peine...Le principal complice de miss Katley, est un certain Gaston Bardier...

En nommant l'individu Michel surveillait le visage du peintre.

Comme pas,murmura ce dernier.C'est la première fois que j'entends prononcer ce nom...

— Ah !... cet homme se vante d'avoir eu une longue correspondance avec votre fiancée...

Georges eut un haut-le-corps.

— Et de ne l'avoir enlevée que sur sa demande...

— L'amoureux ! exclama malgré lui le fiancé.

— Ah ! vous voyez bien que vous savez quelque chose de cet homme.

Accolé à la nécessité d'expliquer son cri, Gardy parla :

— Oui, je sais quelque chose et vous allez en savoir autant que moi...

Et montrant la lettre de Germaine :

— Voici ce que j'ai reçu hier soir...

Michel déplia la lettre et la lut.

— Voilà qui corrobore, opina-t-il, les dires de cet homme !

— Hélas !

Le policier regarda curieusement le fiancé;

— On dirait vraiment que vous avez ajouté foi à ce que dit cette lettre...

— Je ne peux supposer qu'elle ait été écrite pour l'unique plaisir de briser mon bonheur !

Michel sourit :

— Allons ! monsieur, il est temps de vous rendre votre liberté et de vous laisser aller à celle qui vous attend ; elle n'a pas cessé un instant d'être digne de vous !

Le fiancé faillit sauter au cou du policier.

— Répétez ! Répétez ! Je vous en prie !

— Vous n'avez donc pas compris ? Cette lettre qu'on vous a fait porter hier soir est un faux, comme toutes celles que l'individu en question se vante d'avoir reçues de votre fiancée... Je connais trop ce bandit pour en douter ; ce sont de nos plus dangereux faussaires. Aussi bien, pour vous l'auquelliser et vous faire voir que j'ai tout avoué ; en réalité, c'est miss Katley qui a tout combiné, et le nommé Gaston Bardier n'a été qu'un instrument dans ses mains.

— Oh ! gémit le fiancé, pardon, Germaine, pardon...

Elle ne vous entend pas, observa Michel, et elle vous attend toujours ! Venez !

Michel introduisit Gardy, et le guidait jusqu'à la chambre où reposait la blessée.

Nul bruit ne sortait de cette pièce ; un silence y régnait qui semblait être celui de la mort.

Le cœur du fiancé s'était atrocement serré.

Est-ce que le policier ne l'avait pas trompé ? Est-ce que Germaine était morte ?

Maman Pauline avait éprouvé ce même atroce serrement de cœur en arrivant là...

Ce même silence tombal avait failli la tuer.

Maintenant, elle était assise au chevet de la blessée, et elle tenait dans ses mains la main de son enfant, immobile et muette par ordre du docteur, mais parlant avec son sourire et ses yeux tendres.

Et comme la mère et l'enfant étaient ainsi, un sanglot éclata dans la chambre, et le fiancé vint tomber à genoux devant le lit de souffrance.

— Pardon, ma Germaine, pardon !

Pourquoi ce langlot ?

Pourquoi son fiancé s'agenouillait-il ?

Pourquoi demandait-il pardon ?

Germaine ne comprit pas.

Son sourire s'était agrandi, ébradié...

Des mains de maman Pauline,sa main alla chercher celle de Gardy, et à son tour, du fond de ses bons yeux tendres, elle demanda pardon...

Pardon d'avoir inquiété ceux qu'elle aimait !

Puis, d'une pression de main, appelant Gardy plus près d'elle, comme si elle eût voulu échapper au bruit,baisser que lui le lui eût, elle murmura très bas, dans un souffle :

— J'ai appris des choses cruelles; mon père, ma mère... Je veux les voir !...

VI

La vengeance d'Antonio

Huit heures... neuf heures...

Antonio Lopez n'avait rien reçu de Gardy.

En se levant, il avait envoyé un chasseur de l'Hôtel chez le comte Dourbine ; miss Katley n'était pas rentrée.

Cela confirmait ses soupçons, mais ne lui donnait aucune nouvelle.

Neuf heures et demie... dix heures...

Il attendait toujours.

Ce fut le petit vieux qui vint.

Il avait une tête de l'autre monde.

Il était tellement essoufflé d'avoir cours qu'il ne pouvait prononcer un mot et qu'il dut s'asseoir deux minutes avant de parler.

Quand il reprit son souffle, il se ratrapa.

— Eh bien ! en voilà des nouvelles ! Savez-vous ce que j'apprends à l'instant, et descendant de chez moi ? La fille de ma voisine a disparu depuis hier soir ! C'est la concierge qui m'a raconté ça... Ah ! quel malheur ! quel malheur !

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille.